

	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	Date : 24/06/2021 Visio-conférence
Présents :	URML : Teddy BOURDET, Freddy LOIZEAU, Philippe COLLEN (Président du DAPS-85), François VERDON (Trésorier du DAPS-85), Emmanuelle VALAIS-JOYEAU URPS IDE : Véronique DEGOULET URPS Orthophonistes : Lydie BESSON (Trésorière du DAPS-85) URPS Pharmaciens : Alain GUILLEMINOT URPS Masseurs-Kinésithérapeutes : Mme RUBI LEON URPS Orthoptistes : Cédric FERRASSE URPS Sages-Femmes : Célia TOMASI URPS Pédicures-Podologues : Nathalie ROY ARTAILLOU URPS Chirurgiens-dentistes : Emmanuel DIAS CPTS Sud Vendée : Solène GIRAUDEAU CPTS Centre Vendée : Dominique BRACHET, Nancy AROULE, Nelly ROBIN CPTS LVO : Cédric FERRASSE CPTS TERRES DE MONTAIGU : Cédric AUBERT CPAM : Christelle POISNEUF France ASSOS SANTE : Nadine GOURDON Comité des Partenaires (ITPP) : Bénédicte BESSON (ADAMAD)	
Absents :	Conseil Départemental de Vendée / Laurent SAUSSAYE URPS Biologistes CPTS HAUT BOCAGE URML : Romain BOSSIS	
Excusés :	CPTS PLAINE ET MARAIS CPTS Sud Vendée et URML : Jacques LEGROUX (pouvoir donné à Nathalie ROY ARTAILLOU) ARS : Etienne LE MAIGAT (voix consultative)	
Invités :	Véronique BOURCY (Directrice DAPS-85) Delphine COPPENS (Coordinatrice Parcours DAPS-85) Bérénice TREILLARD (Coordinatrice Parcours DAPS-85)	

Le 24 juin 2021, à 20h30, en visio-conférence, se sont réunis les membres du DAPS 85.

Dr Philippe COLLEN préside la séance.

Lydie BESSON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des administrateurs :

- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;



Puis il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- **Assemblée Générale Ordinaire**
 - Rapport d'activité 2020
 - Approbation des comptes 2020
 - Projets et perspectives 2021
 - Validation du Prévisionnel 2021
- **Assemblée Générale Extraordinaire**
 - Transfert du siège social
 - Questions diverses
 - Indemnisation des professionnels de santé aux Groupes de Travail
 - Représentation des CPTS au Conseil d'Administration du DAPS-85

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Véronique BOURCY, Directrice du DAPS-85, met à disposition une présentation reprenant l'ensemble des éléments ci-dessous (cf annexe ci-jointe).

1. Assemblée Générale Ordinaire

1.1. Rapport d'activité 2020

Véronique BOURCY, Directrice du DAPS-85, présente le rapport d'activité 2020 :

- Rappel de l'historique sur la mise en place de la plate-forme d'appui
- Construction du DAPS-85 et ouverture de la plate-forme le 8 février 2021,
- Rappel des statuts et de la Gouvernance,
- Actions du DAPS-85 en 2020 (locaux, installation matérielle, recrutement du personnel, construction d'outils et indicateurs, actions de communication, rencontres avec les partenaires)

Philippe COLLEN, Président du DAPS-85, apporte les précisions suivantes :

Malgré le ralentissement de 4 à 5 mois dû à la crise sanitaire en 2020, les premiers jalons ont pu être posés afin de constituer et préparer le lancement de la plateforme.

Des remerciements auprès de l'équipe salariée sont adressés au regard des conditions de travail particulières pour ce lancement.

Résolution : L'assemblée après avoir entendu sa présentation, prend acte et approuve à l'unanimité des membres présents le rapport d'activité 2020.

1.2. Approbation des comptes 2020

François VERDON, Trésorier du DAPS-85, et Lydie GANDRIAU, Comptable Conseil au sein du Cabinet CERFRANCE, présentent les comptes 2020.

Il s'agit du premier exercice comptable avec une subvention de l'ARS de 120 000€ pour 6 mois d'activité (les charges ne correspondant qu'à 4 mois d'activité réelle).



Dominique BRACHET apporte la précision suivante :

Le personnel n'est pas mis à disposition par l'INTER-URPS, mais par le Groupement d'Employeurs de l'INTER-URPS.

Véronique BOURCY apporte la précision suivante sur les indemnités versées aux membres du Bureau : Les réunions entre les membres du bureau et la Directrice se sont déroulées tous les 15 jours pour la fin d'année 2020 et le début d'année 2021, pour une durée entre 1h30 et 2h.

Philippe COLLEN questionne sur d'éventuelles craintes pour le DAPS-85 quant à éventuel déséquilibre budgétaire 2021, au regard des subventions déjà versées et annoncées par l'ARS, et les charges provisionnelles.

Lydie GANDRIAU précise la reconduction du FIR de l'ARS de 368 000K€ pour 2021 (versement en deux fois) dans les recettes. Les charges liées au bail représentent une partie importante des charges, et les charges de personnel provisionnées, laissent supposer que les subventions seront suffisantes.

Résolution : L'assemblée, après présentation, approuve à l'unanimité les comptes 2020, et donne mandat auprès du Bureau pour effectuer les formalités administratives nécessaires.

1.3. Projets 2021

Véronique BOURCY, Directrice du DAPS-85, présente les perspectives et projets 2021.

• OBJECTIFS EN TERMES DE SOLLICITATIONS

- 1. Formalisation du DAPS-85 et constitution de l'équipe
 - Organiser les instances
 - Ouvrir la plateforme 1^{er} trimestre 2021
 - Construire les outils
 - Se faire connaître
 - Assurer les plages horaires (lundi au vendredi 8h à 20h et samedi de 9h à 12h)
- 2. Services rendus → objectifs pour fin 2021
 - 150 sollicitations par trimestre
 - Délais de réponses :
 - < 24h ouvrées pour les demandes d'informations
 - < 4 jours ouvrés pour l'appui à la coordination
 - Taux de PPCS quand cela est nécessaire > 80%
 - Demandes en provenance de toutes les CPTS
 - > 1% des MGL de chaque CPTS

• PROJETS

- à l'initiative du DAPS-85
 - Déploiement de l'outil e-parcours
 - Parcours de l'enfant atteint de TSA
 - Infographie sur les missions des structures transversales
 - Cartographie des structures pouvant aider les personnes en situation de handicap mental léger
 - Suivi des informations sanitaires pour les enfants accueillis en MECS
 - Prise en charge des enfants en situation d'obésité (prévention et suivi)
 - Soins bucco-dentaire en EHPAD (+ diag ophtalmo)

Dominique BRACHET apporte les éléments suivants à ce sujet, suite à des travaux déjà effectués par l'URPS Chirugiens-Dentistes :

La profession est assez unanime pour que les soins soient faits sur le plateau technique du chirurgien-dentiste, les EHPAD n'étant pas équipés du matériel



nécessaire. La profession est très opposée à ce système, même si un déplacement peut être fait occasionnellement auprès de patients en Ehpad. Des malles ont été mises à disposition du Conseil de l'Ordre. Les chirurgiens-dentistes étant débordés, du personnel en santé-oral a été formé depuis 4/5 ans. Ces correspondants en santé-oral sont en mesure de soigner et de prévenir un certain nombre de pathologies.

La problématique provient probablement de la disponibilité ou le manque de personnel en Ehpad pour effectuer les trajets vers les plateaux techniques. Les patients doivent être soignés dans de bonnes conditions, et pour ce faire, avoir du personnel disponible pour accompagner les patients aux cabinets.

Véronique BOURCY précise cependant qu'il subsiste une problématique de disponibilité, et qu'un travail sera fait, notamment en collaboration avec les coordinateurs(trices) de CPTS.

- DAPS-85 sollicité sur des projets pour un co-portage
 - Action 3 PTSM : Cartographie des ressources
 - Action 5 : Parcours : identification des processus de prise en charge et des besoins de partage d'information
 - Parcours des personnes atteintes de diabète / en situation d'obésité

- DAPS-85 sollicité sur des projets en tant que contributeur
 - Action 1 PTSM : séminaire
 - ICOPE
 - DIVADOM ADAMAD
 - Critères d'orientation vers un MT
 - Fiche de liaison V-H
 - Cartographie des structures et acteurs en lien avec l'activité physique / sport santé
 - Lister les PS formés à l'ETP
 - Cartographie des dispositifs d'accompagnement PH (ARS)
 - Identitovigilance en secteur Médico-social (messagerie sécurisée - dossier partagée)

4

Philippe COLLEN rappelle que ces projets s'inscrivent dans la mission n°3 des PTA, qui est une mission de soutien aux initiatives dans les territoires, sur l'organisation des soins, mais aussi une mission d'observatoire des expériences partagées et remontées vers le DAPS-85 (notamment des insuffisances, des failles ou des améliorations à apporter dans les dispositifs existants).

● PERSPECTIVES DU DAC - DEBUT DE LA REFLEXION ET DES ECHANGES

- **Modification des statuts**
- **Structuration du DAC**

Dominique BRACHET questionne sur la préférence de structuration du DAC, et manifeste l'intérêt d'autres professionnels de santé que les médecins généralistes pour la co-présidence.

Véronique BOURCY précise que cette structuration a été discutée par les membres du bureau, l'ARS, et le Conseil d'Administration en avril 2021.

Philippe COLLEN précise, par ailleurs, que le modèle de DAC (loi santé 2022) est arrivé après le projet de création de la PTA (loi santé 2016). Il conviendra d'être vigilants, afin



que les outils et les acquis de la PTA ne soient remis pas en cause par une structure plus lourde.

- **Organisation opérationnelle du DAC**
- **Les questionnements aujourd'hui**
 - > Position des nouveaux élus par rapport à la place des MAIA dans ce dispositif ?
 - > Gouvernance ?
 - > Collèges ?
 - > Organisation en antennes → où ?
 - > Quel profil de professionnel pour les coordonnateurs de parcours ?

Philippe COLLEN précise que les pistes évoquées sont celles imposées par la loi. Une commission de travail pourra être envisagée, à l'automne 2021, sur ces différentes hypothèses, avant toute Assemblée Générale constitutive du DAC.

Par ailleurs, les CPTS étant peu créées lors de la constitution du DAPS-85, et afin d'évoluer conformément à l'organisation sur les territoires, leur représentation devra être revue. Il conviendra de réfléchir à un meilleur équilibre entre les représentations purement professionnelles et les représentations pluriprofessionnelles territoriales dans les instances du DAPS-85.

Comme précisé par Teddy BOURDET et suite à la montée en charge des CPTS, des liens seront à faire de plus en plus prégnants, et une précision sur les définitions de chacun entre les CPTS et le futur DAC.

Résolution : L'assemblée, après présentation, approuve à l'unanimité les projets et perspectives 2021.

1.4. Validation du Prévisionnel 2021

Une présentation du prévisionnel 2021 (validé en décembre 2020 par l'ARS), est faite auprès des membres.

Une 3^{ème} coordinatrice Parcours pourrait être recrutée en fonction de la montée en charge.

Le poste de Chargé de mission numérique ne sera pas remplacé (suite départ en décembre 2020).

Résolution : L'assemblée, après présentation, approuve à l'unanimité le prévisionnel 2021.

Points divers :

(Cf annexe)

Un point est fait par Véronique BOURCY sur l'activité du DAPS-85 depuis son ouverture en février 2021. Ces indicateurs seront présentés à l'ARS le 29 juin 2021.

Philippe COLLEN, précise qu'en complément de cette rapidité de réponse aux sollicitations, la possibilité de pouvoir joindre le DAPS-85 au moment même du questionnement est primordiale, notamment grâce à l'amplitude des horaires.

Teddy BOURDET insiste sur le fait que ne pas avoir limité les âges pour les besoins de coordination est nécessaire au regard des sollicitations faites auprès du DAPS-85. Il fait part des remerciements de son interne actuel, ayant déjà fait appel au DAPS-85, et de sa satisfaction dans la réactivité et la qualité des réponses des coordinatrices parcours.



2. Assemblée Générale Extraordinaire

2.1. Transfert du Siège Social

Le siège social du DAPS-85 avait lors de sa constitution, été temporairement établi :
2, impasse Bernard Lyot – Immeuble Le Pyramide – 85000 LA ROCHE SUR YON

Suite au transfert des bureaux courant avril 2021, il est proposé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Immeuble Phoenix – 22, rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON.

Résolution : L'assemblée approuve à l'unanimité le transfert de siège social, et donne mandat auprès du Bureau pour effectuer les formalités administratives nécessaires.

2.2. Indemnités précisées dans le règlement intérieur

Extrait du règlement intérieur actuel :

Article 4 – Indemnités de remboursement

« Les membres de l'association, élus au conseil d'administration et au bureau, ou participant à des missions ou groupes de travail, exerceront leur fonction à titre bénévole.

Ils pourront être indemnisés pour leur temps de participation. La participation aux réunions de travail est attestée par la liste d'émargement. Dans le cas d'une mission le temps passé est indemnisé lorsque que la mission donne lieu à un compte-rendu destiné à l'Association ».

Il est proposé de modifier le Règlement Intérieur comme suit :

Article 4 – Indemnités de remboursement

Les membres de l'association, les élus au conseil d'administration, les membres du bureau, et les membres participant à des missions ou groupes de travail, exerceront leur fonction à titre bénévole sauf pour le temps de réunion.

Article 4 – Indemnités de remboursement

Ils pourront être indemnisés pour leur temps de participation à des réunions ou à des rendez-vous. La participation aux réunions de travail est attestée par la liste d'émargement. Les réunions du CA sont considérées comme des réunions de travail et donc indemnisées contrairement à l'AG.

Les membres du bureau peuvent être amenés à avoir des RDV en lien avec le DAPS-85, ce temps sera indemnisé avec un maximum de 30min/semaine.

Dans le cas d'une mission, le temps passé est indemnisé lorsque que la mission donne lieu à un compte-rendu destiné à l'Association.

Philippe COLLEN précise qu'il s'agit d'indemnités PAR LE DAPS-85. Chaque structure peut indemniser son représentant à l'AG (par exemple l'URPS).

Il conviendra d'apporter la mention supplémentaire suivante :

Un représentant pourra être indemnisé par le DAPS-85 s'il n'est pas pris en charge par l'organisme qu'il représente.

Le temps indiqué dans les rendez-vous, soit 30 min, correspond à ce jour à la réalité (soit environ 2h par mois). Il pourra cependant être revu si nécessaire et à l'usage, et il conviendra de s'assurer qu'il ne soit pas un frein à l'investissement futur. Une indemnisation différente pour les membres du bureau pourra par ailleurs être revue.



Résolution : L'assemblée approuve à la majorité (2 abstentions) des membres présents la modification du Règlement Intérieur, et donne mandat auprès du Bureau pour effectuer les formalités administratives nécessaires.

2.3. Echanges autour de la représentation des CPTS au Conseil d'Administration

Il est rappelé le statut actuel (défini en 2019) sur la représentation des CPTS :

- AG : 1 représentant par CPTS
- CA : 1 représentant pour l'ensemble des CPTS

Véronique BOURCY, précise que peu de CPTS étaient constituées à la création du DAPS-85, d'où une faible représentation. L'ensemble des statuts devant être revue pour la constitution du futur DAC, la représentation pourra être remaniée à cette occasion.

Dominique BRACHET souhaite que la démarche de modification des statuts soit faite dès à présent afin que chaque CPTS soit représentée, sans attendre la constitution du DAC.

Philippe COLLEN, indique que sur l'année qui vient, et attendant la refonte des statuts, il conviendrait que les CPTS désignent un représentant commun.

Cependant, et après échanges, un texte sera proposé pour la représentation des CPTS, et les instances (Conseil d'Administration, et Assemblée Générale Extraordinaire) seront mises en place à partir de septembre 2021 afin de réfléchir et statuer sur le nombre de sièges. Aucun siège ne serait pour autant supprimé pour les instances.

Aucune question complémentaire n'est soulevée par les administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22H45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le Président

Le Secrétaire

